

**DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2010**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 04/10/2010
Date d'affichage : 30/09/2010

L'AN DEUX MIL DIX et Sept OCTOBRE à VINGT heures TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.Jacques LARROCHETTE Maire.

Etaient présents : M. Jacques LARROCHETTE, M. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, Mme Christèle PASSINGE, M. Daniel CHAUD, Gilbert NOVE, Gilles DURDILLY, Mme Elisabeth LACROIX, M. Gilles PUPIER, M. Ludovic MAGAT, Mme Christine CHAVEROT, M. Dominique DEVOS, Monsieur Jean-Luc DUPUIS Bernard ANTOINE.

Absente excusée : Mme Françoise GAGNIERE.

Secrétaire de séance : Mme Christine CHAVEROT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 Octobre 2010

Les comptes rendus de réunion du 10 et 19 juillet 2010 sont adoptés à l'unanimité.

1) Attribution de la subvention au titre des « Amendes de Police »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Forgeux a présenté au Conseil Général du Rhône un dossier de demande de subvention pour des travaux de sécurité routière au titre du programme 2010 des « Amendes de Police ».

Ce programme, d'un coût de 4 710.95 € H.T, prévoit :

- la réalisation de **travaux de peinture au sol** pour un montant de 3 338.95 € HT soit 3 993.38 T.T.C (signalisation horizontale) suivants :

- 8 Bandes podotactiles
- 1 Marquage pour place handicapé
- 10 passages piétons
- 3 bandes stop
- 10 cédez le passage

- Barrières de sécurité et potelets pour un montant de 1 372.00 € HT soit 1 640.91 € T.T.C

M. le Président du Conseil Général nous informe dans son courrier du 10 Août 2010 de l'attribution d'une subvention de 1 985.00 € pour ces travaux.

Pour permettre le versement de cette subvention M. le Préfet du Rhône demande au conseil par courrier du 7 septembre 2010, de prendre une nouvelle délibération mentionnant de façon expresse :

- d'une part, l'engagement de faire réaliser les travaux prévus.
- d'autre part, l'acceptation de cette subvention.

2) Décision Modificative

Echange BROSSAT/COMMUNE année 2008 pour chemin au lieu dit au « Gorgeret »

Ecriture de régularisation

024 produit des cessions	+ 100.00 €
1021 Dotations	+ 100.00 €
2112-15 Réserve Foncière	- 200.00 €

Virement de Crédit pour travaux supplémentaires

Aménagement du Quartier de l'Eglise

Dépenses - travaux supplémentaires	+ 15 000.00 €
Recettes - emprunt	+ 15 000.00 €

Aménagement micro-crèche

Dépenses - travaux supplémentaires	+ 25 700.00 €
Recettes - emprunt	+ 25 700.00 €

Fresque sur Mur

Dépenses - Travaux supplémentaires	+ 1 000.00 €
Recettes - Objet d'art	- 1 000.00 €

3) Aménagement de la micro-crèche

Nous avons des devis supplémentaires concernant la micro-crèche, ce qui engendrent des honoraires de maîtrise d'œuvre au cabinet BBZ ingénierie.

4) Arrêt du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de SAINT FORGEUX

Monsieur Le Maire, rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le plan.

Vu la décision de la commune d'élaborer le PAVE de la commune et de confier à l'association du PACT Rhône Ouest le travail d'accompagnement lié à cette démarche.

Vu la loi N°2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 45,

Vu le décret N°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret N°2006-1658,

Considérant que le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics est prêt à être transmis à la Communauté de Commune du Pays de Tarare directement intéressés ;

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic a été réalisé à l'automne 2009 afin de permettre d'identifier les zones de voirie communale nécessitant des adaptations en raison des besoins d'accessibilité.

Ce diagnostic a été présenté lors de la commission d'accessibilité à la communauté de Commune du Pays de Tarare, puis lors du conseil municipal du 10 décembre 2009.

Afin d'élaborer le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune, il est nécessaire de planifier les actions à réaliser de 2010 à 2015.

Au vu des actions relevées dans le diagnostic communal il est proposé d'adopter le plan pluriannuel détaillé dans les tableaux joints en annexe et dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

Le plan a défini un périmètre recentré sur le centre bourg, permettant l'accès sans discrimination à tous, aux services publics et privés de la commune en posant des barrières de sécurité aux abords des écoles, marquage au sol de bandes podotactiles, création d'une place de parking handicapé, passage piéton et linéaire de trottoir.

Le diagnostic faisait apparaître un montant de travaux de 14 453.00 €, cette zone prioritaire sera mise en accessibilité à l'échéance de 2015.

5) Bail de l'ancien bureau de poste « Grande Rue »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire d'un local de 25 m² situé « Grande rue » à Saint Forgeux (ancien bureau de Poste).

Ce local à usage professionnel, serait loué à Mme COEUR Pascal domiciliée à Saint Romain en Gier (est en recherche d'une location sur Saint-Forgeux) et Mme POULAIN Christine domiciliée à Panissières infirmières libérales.

Afin de formaliser l'occupation de ce local, il est proposé au Conseil d'approuver un bail d'une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, pour un loyer annuel de 3 600.00 € soit 300.00 €/mois.

6) Aménagement Foncier A89 avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la procédure d'aménagement foncier engagée dans le cadre de la réalisation de l'A89.

Par délibération en date du 25 avril 2007, la Commune de Saint-Forgeux s'est prononcée en faveur de la création d'une commission intercommunale d'aménagement foncier regroupant les communes de Saint-Forgeux, Pontcharra sur Turdine, Saint Romain de Popey et les Olmes et a élu les propriétaires fonciers représentants.

Par délibération en date du 25 Mai 2007, le Conseil Général a institué la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'étude d'impact foncier (mode d'aménagement, périmètre et prescriptions environnementales) a été soumise à enquête publique du 11 janvier 2010 au 11 février 2010.

Lors de sa réunion du 7 juillet 2010, la commission intercommunale d'aménagement foncier a examiné le rapport du commissaire enquêteur à l'issue de la réunion publique. La commission a adopté un périmètre qui a été affiché en mairie pendant quinze jours.

Selon l'article L121-12 II du Code Rural et de la pêche maritime, « à l'issue de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier, puis celui de la ou des communes concernées, le Conseil Général décide d'ordonner l'opération d'aménagement foncier envisagée ou d'y renoncer. »

Par courrier reçu en Mairie le 3 septembre 2010, le Conseil Général sollicite le Conseil Municipal pour exprimer son avis sur le mode d'aménagement, le périmètre ainsi que sur les prescriptions environnementales.

7) Impôts locaux

Objet ne pouvant être abordé, renseignements complémentaires non parvenus en Mairie à ce jour.

8) Informations diverses

Emprunt d'investissements

Afin de compléter le financement des programmes d'investissement 2010, la réalisation d'un emprunt avait été prévue au Budget Primitif 2010.

Pour assurer le financement des opérations en cours et à venir, il convient de mobiliser cet emprunt pour un montant de 550 000 €, dans l'attente de la récupération de la TVA, de l'encaissement de diverses subventions et de la vente de terrains, un prêt relais pour un montant de 410 000 € et un autre prêt à long terme d'un montant de 140 000 €.

Après consultation de plusieurs Etablissements Financiers, la proposition de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante pour la réalisation :

D'un prêt relais pour un montant de 410 000 € sur une durée de 36 mois indexé sur le marché monétaire, l'index de référence est l'euribor 3 mois. Le taux appliqué est l'Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0.48 % avec une commission d'engagement 100 euros. L'Euribor au 23 septembre 2010 est de 0.88%. Ce type de prêt est assorti d'une possibilité de remboursement par anticipation à tout moment sans indemnité.

D'un prêt à long terme de 140 000 € à taux fixe classique durée 14 ans et 7 mois, échéance annuelle, au taux de 3.20 % 15 échéances de 11 743.91 €.

Ou un prêt à taux révisable le taux appliqué serait l'EURIBOR 3, 6 ou 12 mois plus une marge de 0.79 l'euribor au 23 septembre 2010 s'élevait respectivement à 0.88 pour le 3 mois, à 1.14 pour le 6 mois et à 1.42 pour le 12 mois. Le remboursement anticipé (total ou partiel) est également possible à chaque échéance, moyennant une indemnité de 3 % du capital remboursé. En cas de réaménagement du prêt auprès de la Caisse d'Epargne, aucune indemnité n'est due.

Monsieur le Maire informe le Conseil Monsieur GROS Bernard arrête son activité au 31 décembre 2010. Monsieur SARDELAT de 50^{ème} rue m'a contacté pour proposer une étude sur le coût de la viabilisation des autres zones du Plan Local d'urbanisme. Signature de l'acte chez le notaire de l'acquisition du tènement CHAVEROT Claude (décédé). Un droit d'échelle est accordé à Monsieur MERLE Georges. Il devient urgent de faire le nettoyage de la bute située vers le parking de la salle d'Animation. L'accès est assez dangereux voir pour faire établir un devis par une entreprise spécialisée. Une étude va être faite pour la réalisation en 2011 du parking sur la parcelle de terrain acquis dernièrement située à gauche de la salle d'animation.

TOUR DE TABLE

Monsieur Gilles DUBESSY déroulement des travaux de l'Aménagement du Quartier de l'Eglise. Le dallage et le revêtement du parvis de l'église vont débiter, le monument aux Morts sera déplacé et installé à l'entrée de la place à gauche. Il n'y aura plus de marches devant les portes de l'église facilitant l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites. L'escalier situé Montée du Château est supprimé. Déplacement de la boîte aux lettres postales ; l'installation sera à gauche du petit parking jouxtant la RD 27. Les barrières installées sur le mur Montée du château font 0.50 m de haut. L'éclairage de l'église est encastré au sol se sont des leds, la fresque sera illuminée par des projecteurs, l'installation d'un poteau provisoire pour accrocher les illuminations de Noël est prévue, des bancs seront installés. La commune prendra à sa charge les travaux de réalisation du mur d'entrée de la cour appartenant à Monsieur FAURE Sébastien, lors de la vente prévoir un droit d'échelle par la commune pour effectuer les travaux de réfection du mur de soutènement si besoin est. L'aménagement en mobilier suivra pour une fin de travaux en novembre. Réunion le 14 octobre 2010 en Mairie, a propos du terrain de Football synthétique, par la société ARCHISPORT représentée par M. ROBIN.

Madame Christelle PASSINGE prend la parole : les travaux de la micro-crèche avancent correctement et suivant le planning prévu, le choix des peintures a été réalisé par la commission petite enfance. L'Ouverture de la micro-crèche est prévue pour janvier 2011. Un après-midi de pré-inscription s'est tenu en mairie le mercredi 22 septembre et a attiré de nombreux parents intéressés. Les horaires de la micro-crèche seront établis, en fonction des demandes. Notre demande de subvention d'investissement a été présentée lors de la commission en date du 1er octobre à la Caisse d'Allocation Familiale ; notre dossier a été retenu, notre projet étant innovant. Les travaux sur les terrains de tennis vont être entrepris, pour le marquage au sol et la résine par la Société BECKER ; un devis est demandé pour la réfection du grillage à l'entreprise CARRASCO. La poignée anti-panique a été commandé pour la classe de CM. Un volet de la salle d'animation est toujours hors service ; faire le nécessaire auprès de la société ARM. Monsieur le Maire demande l'intervention d'un technicien pour les volets de son bureau qui ne fonctionnent plus.

Mme Chantal DUJARDIN-REY : L'association EVEIL POTENTIELS propose une aide aux devoirs pour les enfants du primaire et nous demande de mettre à leur disposition une salle pour le mardi soir de 16 h 30 à 18 h00, voir pour la salle d'Anglais. Réunion du conseil d'administration de l'ADMR. Le compte rendu est en Mairie, cette association nous demande la candidature d'un référent pour la commune de Saint-Forgeux. Demande de Permis de construire M. André GIRERD, GARNIER Stéphane, MERLE Georges. Sept demandes de déclarations préalables sont en cours. Monsieur Dominique DEVOS demande si Monsieur CARRASCO a fait un dossier auprès du service urbanisme pour la construction d'un mur devant sa propriété.

Mme Christelle PASSINGE : Le trait d'union sera distribué fin octobre. Après avoir consulter trois entreprises pour le Bulletin et le calendrier des manifestations nous avons retenu PRINT BUREAU rue des Tourterelles. Acquisition de

guirlandes pour les illuminations. Le sapin de Noël sera installé place de la Mairie. La date retenue pour le repas des anciens est le jeudi 9 décembre une réunion de préparation est prévue le lundi 11 octobre.

Monsieur Daniel CHAUD : Les travaux de voirie sont en cours de réalisation : CR du Vavre enrochement VC 36 Napoly et le pont du Moulin Raymond la Direction Départementale Territoriale du Rhône a donné son accord pour le dossier de la loi sur l'eau. Une réunion a eu lieu pour le déneigement des routes de la commune celui-ci est le même que l'année précédente. Des réparations importantes sur une tondeuse prévoir au budget 2011, l'acquisition d'une nouvelle tondeuse. Dernier passage a eu lieu les lauréates sont : 1^{ère} Isabelle PAILLASSON cours et jardin et Mme Laurentine DUBESSY pour maison sur Rue, remise des prix le mercredi 1^{er} décembre 2010 Salle d'animation. J'ai rencontré Mme Anne-Fleur GRAND du SYRIBT pour l'utilisation de nouvelles techniques pour le désherbage, une démonstration aura lieu à Saint-Romain-de-Popey courant novembre. Suite à l'embauche de Simon MARDUEL d'un agent, une proposition de passer l'examen du permis poids-lourd à ce nouvel agent. Demander auprès du centre de gestion si une telle formation est prévue. Demander un devis auprès des établissements CORGIER de Amplepuis. Demande de devis auprès des établissements SAMSE pour les vêtements de travail pour nos agents. Monsieur DEVOS Dominique demande si les agents peuvent avoir la même tenue avec le blason de la commune, Monsieur le Maire informe du coût plus important à confectionner de tel uniforme. Les membres de l'association du comité des fêtes demandent s'ils peuvent disposer du gymnase pour leur spectacle du 24 octobre 2010. Monsieur le Maire intervient, non, ce n'est pas une salle de spectacle, nous ferons installer les estrades dans la salle polyvalente.

Monsieur Gilbert NOVÉ le 8 octobre 2010 à 19 H 00 en Mairie remise des prix pour les lauréats du concours photos. Nous avons la possibilité de mutualiser des spectacles en partenariat avec d'autre commune et le soutien du Conseil Général du Rhône, proposition de différents spectacles itinérants. Nous pourrions demander à une association de Saint-Forgeux de prendre en charge l'organisation du spectacle. Le coût sera couvert par une subvention. La prestation est de 1 000 € environs pour chaque commune. Monsieur le Maire prend la parole nous avons toujours l'association du Centenaire, nous pourrions lui redonner vie. Le 1^{er} spectacle est le dimanche après-midi 12 décembre 2010 « théâtre d'improvisation » Je propose que la commune adhère à Rhône en Scène, le Conseil municipal approuve à l'unanimité. La bibliothèque Municipale a rencontré des problèmes informatiques. Réunion à la CCPT de la commission vie économique, une manifestation a lieu sur la commune de Saint-Romain-de-Popey « de Notre terre à votre assiette » inauguration à 14 h 30. Création d'un club d'entreprise sur Tarare, présentation le jeudi 4 novembre 2010 à la CCPT. Les travaux sont en cours pour la pépinière d'entreprise, l'aides aux commerces mise en route courant octobre, la zone d'activité des Olmes statu-quo.

Madame Elisabeth LACROIX le compte rendu de la commission tourisme est au secrétariat. Pour le tourisme il faut raisonner sur le Pays de Tarare et non communal. Pour l'implantation des chalets une étude a démontré que le projet n'est pas rentable pour une commune. Le décompte des participants du centre aéré sera déposé au secrétariat mi-novembre. Il est regrettable que l'escalier situé à gauche du parvis de l'église soit supprimé.

Monsieur Gilles PUPIER la boulangerie demande le marquage au sol pour la pose-minute devant l'établissement, le prévoir aussi devant la micro-crèche. Nous avons toujours un problème de stationnement pour le samedi matin place de la Mairie. Monsieur le Maire prend la parole, il devient urgent de demander à la gendarmerie d'intervenir, l'installation de panneaux permanents est indispensable, tout en laissant les barrières actuelles. Prévoir le comptage des places de parking sur la commune.

Monsieur Dominique DEVOS nous informe du licenciement de Mme FILLIOL Jacqueline employée par l'association de la cantine scolaire. Suite au départ à la retraite de Mme RAFFIN le remplacement est assurée par Mme Joëlle COMBE et Mme Annie VUALLIAT.

Monsieur Ludovic MAGAT j'ai participé à l'Assemblée Générale de la Chasse pour obtenir le compte rendu me contacter.

Monsieur Gilles DURDILLY l'avancement du dossier PLU.

Monsieur le Maire propose le 25 octobre 2010 à 20 h 30 en Mairie pour déterminer les futures zones du Plan Local d'Urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 45
